



**DEL 22-055**

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE  
COMMUNE D'YVRES L'ÉVEQUE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION

**Le 11 mai 2022**

DATE D’AFFICHAGE

**Le 11 mai 2022**

NOMBRE DE  
CONSEILLERS

**En exercice : 27**

**Présents : 21**

**Votants : 27**

L’an deux mille vingt deux

Le dix-sept mai à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS**

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Mélanie BOCQUENET, Christian POIRIER, Fanny PIRA, Maryse BAYBAY, Alain GIBERGUES, Delphine FOUQUET, Benoît CHAUVIN, Alain GUICHET, Denis MINIER, Jean-Philippe GUYON, Sylvain BACHELEY, Philippine DANGRÉAUX, Pascale FÉGER, Stéphane DALIVOUST, Louis MASSARD, Sylvie LAUTRU, Mickaël JUIGNÉ, Marie CHEVALIER,

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 19 mai 2022

et que la convocation au Conseil a été faite le : 11 mai 2022

**ETAIENT ABSENTS**

Eric ANDRE donne pouvoir à Alain GUICHET, Pierre CASTILLON donne pouvoir à Jean-Philippe GUYON, Angélique PLANCHETTE donne pouvoir à Benoît CHAUVIN, Nicolas ROUGET donne pouvoir à Damienne FLEURY, Jérôme DELISLE donne pouvoir à Louis MASSARD, Philippe PAUMIER donne pouvoir à Mickaël JUIGNÉ.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Fanny PIRA

\*\*\*\*\*

**OBJET : Tirage au sort des jurés d’assises 2023**

Rapporteur : Madame le Maire

En application de la loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 modifiée, la commune doit établir par tirage au sort la liste des jurés d’assises.

Par arrêté préfectoral du 12 avril 2022, Monsieur le préfet a fixé à 3 le nombre de jurés à fournir par la commune.

1. Le tirage au sort doit être public,
2. Il doit être effectué sur la liste générale des électeurs de la commune, prévue par l’article L 17 du code électoral,
3. Il y a lieu de procéder au tirage d’un nombre de noms triple de celui fixé par l’arrêté préfectoral.

Il est possible de désigner les jurés selon :

- le procédé 1 : « Un premier tirage donnera le numéro de la page de la liste générale des électeurs, un second tirage donnera la ligne et, par conséquent, le nom du juré ».
- Ou selon le procédé 2 « Un premier tirage donnera le chiffre des unités, un second celui des dizaines et ainsi de suite, donnant le numéro d’inscription sur la liste générale des électeurs, ceux-ci étant inscrits par ordre numérique ».

Il est proposé au conseil municipal de retenir le second procédé.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner par tirage au sort sur la liste électorale de la commune, 9 électeurs.



**DEL 22-055**

Le Conseil Municipal a procédé en séance publique au tirage au sort comme suit :

N° Bureau – N° Page – N° Ligne	NOM, Prénom	Date de naissance
1 – 18 - 1	CHOPLIN Sylviane, épouse SAUVESTY	Née le 20 mai 1955
4 – 8 – 5	BLOTTIERE Alain	Né le 6 novembre 1955
1 – 48 - 3	LE NEUDER Sylvie, épouse GRAVOIL	Née le 18 février 1975
3 – 48 – 8	PONTREAU Marie-Claude, épouse TOUCHET	Née le 15 octobre 1954
5 – 12 - 4	BOURNE Matthieu	Né le 14 février 2001
1 – 26 - 2	DUBOIS Sylvie, épouse CHEVET	Née le 11 mars 1966
5 – 6 - 5	BENAYON Marc	Né le 4 décembre 1963
2 – 81 – 2	ROGER Michèle, épouse HEUZARD	Née le 27 décembre 1957
1 – 8 – 8	BODIN Chantal, épouse GONSARD	Née le 29 mai 1966

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 19 mai 2022

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité  
et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Madame le Maire,  
Damienne FLEURY

